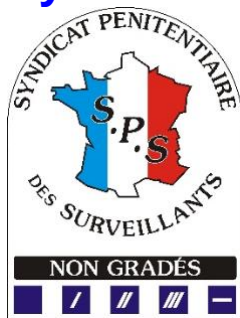


# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés



**CD OERMINGEN**



Oermingen, le 17 avril 2020

## COMMUNIQUE

Après entretien avec Mr KABA, le bureau local SPS en lien avec le tract national SPS vous informe qu'il y aura une application du décret 2020-404 paru le 8 avril 2020 au journal officiel relatif au remboursement des frais de repas en cas d'impossibilité de recours à la restauration administrative.

La Direction attend " le feu vert " hiérarchique et devrait communiquer prochainement sur les modalités d'applications , mais il est certain qu'à Oermingen chaque agent de journée peut prétendre à un forfait de 17,50€ par poste et ce à compter du 20 mars date de fermeture du Mess.

**Le bureau SPS ne manquera pas de suivre de près l'évolution de l'application du dit décret au niveau local et de vous communiquer les démarches à entreprendre.**

Le bureau local.

**LE SYNDICAT 100% SURVEILLANTS**

Internet : <http://sps.strasbourg.free.fr>  
E-mail : spsnongrades@hotmail.com

affilié à la

